

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-69

Objet : Accord de principe pour la
rétrocession à la Commune des parties
privées de la rue Montaigne appartenant à
CDC Habitat

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept juillet, à 18h05 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Noura DALI représentée par Aminata DIALLO
Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Frederic REBOUL représenté par Cristina MORAIS
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Sarith SA représenté par Pierre BASDEVANT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-69

Objet : Accord de principe pour la rétrocession à la Commune des parties privées de la rue Montaigne appartenant à CDC Habitat

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines du 30 avril 2019 portant actualisation de la procédure de prise en gestion des réseaux et équipements relevant de la compétence SQY lors du classement des voiries en domaine public communal ;

Considérant la demande de rétrocession à la Commune des parties privées de l'allée Montaigne par la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que cette emprise, déjà affectée à l'usage du public, a vocation à être incorporée au domaine public ;

Considérant que cette rétrocession sera réalisée après achèvement des travaux par la Caisse des Dépôts et Consignations des réseaux EU/EP, électricité, réfection des enrobés et élagage des végétaux ;

Considérant l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urbanisme, Travaux du 26 juin 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Donne son accord de principe à la rétrocession à la commune de Trappes des parties privées de l'allée Montaigne.

Article 2 : Dit qu'une nouvelle délibération prononçant le classement dans le domaine public communal et portant transfert effectif de la propriété de la voie et de réseaux repris en gestion par SQY sera prise par le Conseil municipal à l'achèvement des travaux de mise en conformité de la voie.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

-9 JUIL. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

